



## DEMANDE DE DEVIS (RFQ)

### POUR DES BIENS

<b>Intitulé du projet :</b>	<b>Fourniture et installation d'un système solaire photovoltaïque pour la mise en œuvre de mesures d'économie d'énergie à Futuna</b>
<b>Nature des biens :</b>	Panneaux photovoltaïques
<b>Lieu :</b>	Futuna
<b>Date de publication :</b>	15/06/2023
<b>Date de clôture :</b>	6/07/2023
<b>Référence CPS :</b>	RFQ23-5459

## Sommaire

<b>PARTIE 1 : INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
1.1 À PROPOS DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE (CPS)	3
1.2 ACTIVITÉS D’ACHAT DE LA CPS	3
1.3 PROCESSUS DE DEMANDE DE DEVIS (RFQ) DE LA CPS	3
<b>PARTIE 2 : INSTRUCTIONS À L’ATTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....</b>	<b>3</b>
2.1 CONTEXTE	3
2.2 INSTRUCTIONS DE SOUMISSION	3
2.3 ÉVALUATION ET ATTRIBUTION DU CONTRAT	4
2.4 PRINCIPAUX CONTACTS	4
2.5 PRINCIPALES ÉCHÉANCES	5
2.6 ASPECTS JURIDIQUES ET CONFORMITÉ	5
2.7 PROCEDURE DE RECLAMATION	5
<b>PARTIE 3 : DESCRIPTION DES BIENS .....</b>	<b>7</b>
A. CONTEXTE	7
B. SPECIFICATIONS FONCTIONNELLES	7
C. SPECIFICATIONS TECHNIQUES	8
D. RESULTATS ATTENDUS	10
E. ARRANGEMENTS CONTRACTUELS	10
F. DUREE DES TRAVAUX	11
G. EXIGENCES EN MATIERE DE LIVRAISON	11
H. EXIGENCES EN MATIERE DE GARANTIE (LE CAS ECHEANT)	12
I. MONTANT DE L’OFFRE ET ECHEANCIER DES PAIEMENTS	12
J. ANNEXES A LA DESCRIPTION DES BIENS	12
<b>PARTIE 4 : GRILLE D’ÉVALUATION DES OFFRES .....</b>	<b>13</b>
FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L’OFFRE TECHNIQUE – BIENS.....	15
FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L’OFFRE FINANCIÈRE – BIENS .....	16

## Partie 1 : INTRODUCTION

### 1.1 À propos de la Communauté du Pacifique (CPS)

La Communauté du Pacifique (CPS), principale organisation scientifique et technique de la région Pacifique, a été créée par voie de traité en 1947, à la signature de la convention créant la Commission du Pacifique Sud (Convention de Canberra).

Unique en son genre, l'Organisation intervient dans plus de 20 secteurs d'activité. La CPS est renommée pour ses connaissances et sa capacité d'innovation dans des domaines tels que les sciences halieutiques, la veille sanitaire, les géosciences et la conservation des ressources phytogénétiques pour la sécurité alimentaire.

Pour en savoir plus sur la CPS et sur notre travail, rendez-vous sur notre site Web : <https://www.spc.int/fr>.

### 1.2 Activités d'achat de la CPS

Les activités d'achat de la CPS reposent sur plusieurs principes : une déontologie exigeante, l'obtention d'un bon rapport qualité-prix, la libre concurrence et la responsabilité sociale et environnementale, conformément à notre Politique relative aux achats.

Pour toute information ou demande sur les activités d'achat de la CPS, veuillez consulter les pages de notre site Web consacrées aux achats : <https://www.spc.int/fr/achats> ou envoyer un courriel à l'adresse [procurement@spc.int](mailto:procurement@spc.int).

### 1.3 Processus de demande de devis (RFQ) de la CPS

À la CPS, pour les achats dont le montant est estimé supérieur à 2 000 euros, mais inférieur ou égal à 45 000 euros, au moins trois devis doivent être évalués dans le cadre d'un processus de demande de devis (RFQ) afin de déterminer quelle offre présente le meilleur rapport qualité-prix.

La présente demande de devis décrit les exigences de la CPS relatives à un projet et vous invite à répondre par écrit, en tant que soumissionnaire, en indiquant votre prix et d'autres informations obligatoires dans un format donné.

Par votre réponse, vous confirmez votre acceptation des conditions de participation au processus de demande de devis définies par la CPS.

## Partie 2 : INSTRUCTIONS À L'ATTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

### 2.1 Contexte

La CPS vous invite à soumettre un devis pour la fourniture des biens définis dans la [partie 3](#).

La CPS a élaboré les présentes instructions afin de guider les soumissionnaires potentiels et de veiller à ce que chaque offre soit examinée de manière égale et équitable. Veuillez lire soigneusement les instructions avant de soumettre votre offre. Pour que votre devis soit examiné, vous devez fournir toutes les informations requises avant la date de clôture et au format exigé.

### 2.2 Instructions de soumission

Vous devez **soumettre votre devis et tous les documents d'accompagnement** en français sous forme de pièce jointe à un courriel envoyé à [anneclaireg@spc.int](mailto:anneclaireg@spc.int); [elodiej@spc.int](mailto:elodiej@spc.int) avec en objet : **Soumission RFQ23-5459**. Le courriel doit également être envoyé en copie à l'adresse [rfq@spc.int](mailto:rfq@spc.int).

Les documents d'accompagnement attendus pour cette demande de devis sont les suivants :

- Le [formulaire de déclaration de conflit d'intérêts](#) rempli

- Certificat d'immatriculation du Soumissionnaire ;
- Habilitations et/ou certifications pertinentes (ex ISO 9001 et ISO 14 001 ou équivalents) justifiant du cadre réglementaire et normatif applicable et suivi;
- Si applicable qualification "RGE" (Reconnu Garant de l'Environnement);
- Note technique indiquant :

- Un descriptif des phases d'études et travaux menés intégrant les moyens humains et techniques (CV et moyens en matériels y compris les équipements de protection collective et individuelle)
- Exemples de réalisation de chantiers similaires (lieu, date, nature et importance)
- Descriptif des fournitures principales (marque, modèle, caractéristiques techniques, performances...).
- Planning tentatif de la prestation précisant les étapes critiques de validation de la part de la CPS

L'offre que vous déposez doit être claire, concise et complète ; elle ne doit contenir qu'un devis et les informations exigées pour la réponse à la présente demande de devis. Veuillez noter que vous pourriez être pénalisé ou exclu du processus de passation des marchés si votre offre contient des ambiguïtés ou manque de clarté.

Les offres seront évaluées sur la base des informations reçues au plus tard le **6/07/2023 à 10h00, Heure de Nouvelle-Calédonie**.

### 2.3 Évaluation et attribution du contrat

Tous les devis reçus en bonne et due forme seront évalués au regard de la grille de critères d'évaluation figurant dans la [partie 4](#). Toute modification des critères d'évaluation donnera lieu à une nouvelle demande de devis.

La CPS peut attribuer le contrat après avoir établi qu'un soumissionnaire répond aux exigences définies et que l'offre de ce dernier est pour l'essentiel conforme aux documents de la demande de devis, qu'elle garantit le meilleur rapport qualité-prix (meilleur score cumulé) et qu'elle sert au mieux les intérêts de la CPS.

Si une offre est acceptée, l'achat se déroulera conformément aux [conditions générales contractuelles](#) de la CPS et, selon le montant et la nature de l'achat, le marché sera attribué par l'émission d'un bon de commande ou d'un contrat signé et daté, ou les deux.

### 2.4 Principaux contacts

Si vous avez le moindre doute concernant les conditions requises ou si vous avez d'autres questions, veuillez contacter la CPS.

Anne-Claire Goarant sera votre interlocuteur·rice principal·e pour cette demande de devis et vous pouvez le·la joindre à l'adresse [anneclaireg@spc.int](mailto:anneclaireg@spc.int). Vous devez mettre l'adresse [rfq@spc.int](mailto:rfq@spc.int) en copie de toutes vos communications.

Les informations sur toutes les communications entre la CPS et les soumissionnaires seront conservées afin d'aider la CPS à garantir la transparence du processus d'achat. Bien que l'Organisation privilégie les communications écrites dans le cadre d'une demande de devis, en cas d'appel téléphonique ou de conversation, la CPS conserve une trace ou un compte rendu de l'échange avec les soumissionnaires potentiels, et toutes les formes de communication avec ces derniers sont considérées comme des documents de référence pour l'achat des biens.

## 2.5 Principales échéances

Reportez-vous au calendrier d'achat proposé dans le tableau ci-dessous. Ce calendrier n'est fourni qu'à titre indicatif et, bien que la CPS n'ait pas l'intention d'y déroger, elle se réserve le droit de le faire à tout moment.

ÉTAPE	DATE
<b>Demande de devis envoyée aux fournisseurs potentiels</b>	15/06/2023
<b>Date de clôture de la demande de devis</b>	6/07/2023

## 2.6 Aspects juridiques et conformité

**Confidentialité** : Sauf en cas d'accord conclu avec la CPS par avance ou si le contenu de la demande de devis est déjà dans le domaine public au moment de sa communication au soumissionnaire, les soumissionnaires doivent considérer en toutes circonstances le contenu de la demande de devis et tout document connexe comme confidentiels. La CPS respectera également la confidentialité des informations qu'elle reçoit des soumissionnaires.

**Conflit d'intérêts** : Les soumissionnaires sont tenus de prendre toutes les mesures requises pour prévenir une situation de conflit d'intérêts. Vous devez informer la CPS par écrit, et dans les meilleurs délais, de toute situation de nature à constituer un conflit d'intérêts lors du processus de demande de devis. Si vous avez un lien familial avec un-e membre du personnel de la CPS, vous devez le déclarer ; votre participation au processus de demande de devis devra alors être approuvée. **Vous devez joindre à votre réponse à la présente demande de devis le [formulaire de déclaration de conflit d'intérêts](#) disponible sur la page de notre site Web consacrée aux achats : <https://spc.int/fr/achats>.**

En cas de non-respect de cette obligation, la CPS peut résilier tout contrat avec un soumissionnaire retenu.

**Devis, validité, droits, taxes** : Sauf demande contraire spécifique, tous les devis doivent être libellés en EURO et nets de tout impôt ou taxe direct(e) ou indirect(e). Ils restent valables pendant 120 jours à compter de la date de clôture. Le soumissionnaire retenu est tenu par son devis pendant 60 jours supplémentaires après avoir été informé de sa sélection en vue de l'attribution du contrat. Durant cette période, aucune variation de prix due à une révision des prix, à l'inflation, à la fluctuation des taux de change ou à d'autres facteurs liés au marché ne saurait être acceptée.

**Absence d'offre de contrat ou d'invitation à conclure un contrat** : La présente demande de devis ne constitue pas une proposition de contrat ni une invitation de la CPS à conclure un contrat avec vous.

**Protection des données personnelles** : Le soumissionnaire doit respecter la législation applicable et la réglementation en vigueur pour utiliser les données personnelles divulguées aux fins de cette demande de devis. La CPS traite toute information personnelle reçue dans le cadre de la présente demande de devis conformément à sa [Politique de protection des renseignements personnels](#) et aux [Directives relatives au traitement des renseignements personnels des soumissionnaires et des demandeurs de subventions](#).

**Garantie, déclaration, assurance, engagement** : Le soumissionnaire déclare savoir et convient que nul n'a le pouvoir de donner une garantie, de faire une déclaration, de fournir une assurance ou de prendre un engagement au nom de la CPS au regard de tout contrat qui pourrait découler (ou non) du présent processus de demande de devis.

## 2.7 Procédure de réclamation

Les soumissionnaires estimant qu'ils n'ont pas été traités avec équité au cours d'un processus d'achat de la CPS peuvent contester l'attribution du contrat, en s'adressant à [complaints@spc.int](mailto:complaints@spc.int). Le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes : 1) ses coordonnées complètes ; 2) les détails concernant l'achat concerné ; 3) les motifs de la contestation, y compris une description de la manière dont le comportement présumé a pu

se révéler défavorable au soumissionnaire ; 4) les copies de tous les documents à l'appui de la contestation ;  
5) la réparation demandée.

## Partie 3 : DESCRIPTION DES BIENS

### A. Contexte

#### La Communauté du Pacifique et le Fond Pacifique

Le Projet est financé dans le cadre du Fonds Pacifique.

Le Fonds Pacifique est le principal instrument français de coopération régionale dans le Pacifique. Il est financé par le ministère des Affaires Etrangères et favorise la collaboration entre la France et les États indépendants du Pacifique. Il contribue au travers de cette coopération avec les États indépendants du Pacifique, à l'insertion régionale de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et des îles Wallis-et-Futuna.

La CPS, en tant qu'agence de mise en œuvre, a déposé un projet auprès du Fonds Pacifique pour inclure les territoires français dans le NDC hub, un mécanisme multipartenaire qui soutient les pays du Pacifique dans la mise en œuvre de leurs contributions déterminées au niveau national. L'objectif est de faire bénéficier la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis et Futuna de l'expertise de l'équipe technique du NDC hub.

À la suite d'une concertation réalisée avec les 3 territoires français du Pacifique, Wallis et Futuna a formulé son intérêt pour l'installation d'un système solaire photovoltaïque sur un bâtiment public pour la mise en œuvre de mesures d'économie d'énergie à Futuna.

#### Projet de fourniture et d'installation d'un système solaire photovoltaïque, pour la mise en œuvre de mesures d'économie d'énergie à Futuna – bâtiment Service Territorial de l'Environnement (STE), SAMPPB et Douanes.

En 2022 un projet d'audit énergétique d'envergure a été mené sur 16 sites, soit 30 bâtiments publics à usage de bureaux à Wallis et Futuna. Cette analyse en 4 phases a permis de dresser un état des lieux, d'effectuer un bilan énergétique des bâtiments et formuler des préconisations, d'élaborer 4 programmes d'amélioration de ces infrastructures et d'en effectuer une analyse financière. Suite à cet audit, la mise en œuvre du programme 4, production d'énergie renouvelable, a été identifié comme prioritaire par la Commission de l'Équipement, du Plan et de l'Énergie (CEPE).

A Futuna, le bâtiment du Service Territorial de l'Environnement (STE), SAMPPB et Douanes a été sélectionné pour recevoir un dispositif de production d'énergie renouvelable. Le projet vise à installer un système photovoltaïque (PV) connecté au réseau, sur le toit de l'immeuble de bureaux et respectant les recommandations mentionnées en Annexe 1.

L'objectif de cette installation est d'assurer une alimentation en énergie verte pour l'exploitation du bâtiment STE, SAMPPB et Douanes, entraînant une autoconsommation, une réduction des factures d'électricité et plus globalement une atténuation des émissions de Gas à Effet de Serre (GES).

### B. Spécifications fonctionnelles

En étroite collaboration avec les référents du Programme changement climatique et durabilité environnementale de la CPS, ainsi que le Service Territorial de l'environnement de Wallis et Futuna, le prestataire est chargé de fournir les services suivants :

- 1) Approvisionnement de panneaux photovoltaïques performants, pour une puissance de crête de 12kWc et basés sur un productible solaire de l'ordre de 1550 kWh/kWc pour alimenter les systèmes électriques du bâtiment STE, SAMPPB et Douanes.

Le système solaire doit couvrir la consommation totale d'énergie du bâtiment telle que définie dans l'audit énergétique (voir Annexe 1). L'entrepreneur fournira un plan de travail détaillé pour chaque étape du projet, de l'approvisionnement des équipements à la mise en service du système

photovoltaïque. La note technique ainsi jointe comprendra notamment un explicatif approfondi de l'ensemble du système photovoltaïque proposé pour approbation par les référents mentionnés ci-après en section « *D. Arrangement Institutionnels* ».

Les spécifications et quantités d'équipements doivent être préalablement vérifiées et correspondre aux recommandations listées ci-après dans la section « *Spécifications techniques* ». Le prestataire peut apporter les modifications aux quantités s'il le juge approprié et doit apporter les justifications nécessaires à ses propositions. Ces dernières feront l'objet d'une préapprobation par le référent du service territorial de l'Environnement de Wallis et Futuna.

- 2) Installation de l'équipement sur le site identifié et respectant les recommandations indiquées dans la section « *Spécifications techniques* » et le document « *état des lieux et analyse* » présenté en Annexe 1.
- 3) Démarrage et mise en service définitive de l'installation et délivrance des attestations de conformités et des documents associés (mode d'emploi, garanties, etc). Les essais et la mise en service du système constituant une partie importante de ce mandat, un rapport de mise en service sera délivré à l'issue de la prestation.
- 4) Tous les travaux et équipements dans le cadre de ce service doivent être garantis pour une période de minimum 10 ans après l'achèvement.
- 5) OPTIONNEL : Provision d'un service de maintenance du système photovoltaïque pendant les 6 premiers mois à partir de la mise en service.

## C. Spécifications techniques

### 1. Lieu d'affectation

La prestation de service sera réalisée au sein du bâtiment Service Territorial de l'Environnement (STE), SAMPPB et Douanes, Quai de LEAVA, route territoriale n°1, BP 45, à Futuna.

### 2. Situation géographique et description du bâtiment :

Le climat de Futuna est chaud et humide avec très peu de variation au cours de l'année. La température moyenne diurne est de l'ordre de 29°C et l'humidité relative moyenne est de l'ordre de 80%.

Le bâtiment STE de Futuna est de conception classique avec des fondations, poteau, poutre, dalle et plancher en béton armé ; des murs et cloisons intérieurs en aggro/parpaing et bois ; une charpente/panne en bois, une toiture en tôle ondulée.

Désignation	Description
Année de construction	2015
Usage	Bureau
Nombre d'étage Deux	Deux : RDC et R+1
Présence de coursive extérieure	Oui, façade nord-ouest
Emprise au sol	~ 120 m <sup>2</sup>
Surface Hors Œuvre Brute (SHOB)	~ 240 m <sup>2</sup> (RDC + R+1)
Toiture	Deux pans. Faitage dans le sens de la longueur du bâtiment (c.f plan en Annexe 1) Charpente mixte béton et bois ; Pannes en bois + tôle ondulée blanche ; Pas d'isolation, que ce soit pour les murs, planchers, combles ou toiture (cf. photos en Annexe 1)
Accès toiture	Accès extérieur possible via des équipements d'accès en hauteurs (échelle, échafaudage). Ce type d'équipement n'est pas existant sur le site et devra être fourni par le prestataire.



	Aucun d'obstacle direct. Accès intérieur possible via une trappe.
Nombre de pièce	- 9 bureaux- 1 régie des tabacs- 1 hall d'entrée- 2 sanitaires- 1 balcon
Localisation	Bord de mer
Consommation moyenne d'électricité du bâtiment sur un mois.	Cf. relevés et mesures des équipements électriques du bâtiment (Annexe 1, p.21) + <i>recommandations générales pour l'installation du système photovoltaïque</i> ci-après.

### 3. Recommandations générales pour l'installation du système photovoltaïque :

- Approvisionnement de panneaux photovoltaïques performants, pour une puissance de crête de 12kWc et basés sur un productible solaire de l'ordre de 1550 kWh/kWc pour alimenter les systèmes électriques du bâtiment STE, SAMPPB et Douanes.
- Le système photovoltaïque est raccordé directement au réseau (pas de dispositif de stockage).
- Le système photovoltaïque dispose sélecteur de source pour couplage réseau électrique général et solaire pour effectuer automatiquement le basculement de l'installation solaire à une source 220 volts et inversement.
- Le système photovoltaïque est conçu conformément au code de l'énergie français et respecte les exigences en matière de permis, d'assurances, de conformité aux normes en vigueur, et de sécurité.
- Le système photovoltaïque est installé conformément aux spécifications du fabricant, en utilisant les exigences d'installation et les procédures des spécifications mentionnées par le fabricant.
- Une étude de structure est réalisée afin de s'assurer que la surface du toit est en capacité de supporter la taille et le poids supplémentaire du système photovoltaïque
- Les options de montage du système photovoltaïque sont adaptées à une toiture deux pans, pannes en bois et tôle ondulée.
- Les panneaux photovoltaïques sont installés en surimposition, correctement orientés (idéalement orienté Nord ou Est ou Ouest si le Nord n'est pas possible, Sud à éviter) et inclinés par rapport au soleil.
- Les panneaux photovoltaïques fonctionnent à des températures élevées, avec une faible perte de performance.
- Le système photovoltaïque est conçu avec un minimum de pertes de charge dues au câblage, aux fusibles, aux interrupteurs et aux onduleurs.
- Les panneaux photovoltaïques sont connectés à un onduleur à chaîne pour convertir l'énergie électrique produite en courant alternatif (AC) utilisable. Le système dispose d'un compteur de production photovoltaïque mesurant la quantité d'énergie électrique produite par les panneaux photovoltaïques et permettant de suivre la production.
- Toutes les pénétrations de toit sont scellées avec une méthode d'étanchéité acceptable qui n'affecte pas négativement la garantie du toit.
- Les métaux dissemblables (tels que l'acier et l'aluminium) sont isolés les uns des autres à l'aide de cales non conductrices, de rondelles ou d'autres méthodes.
- Toutes les protections contre les surintensités requises sont incluses dans le système et sont accessibles pour la maintenance.
- Toutes les terminaisons électriques sont complètement serrées, sécurisées et détendues, le cas échéant.

### 4. Recommandations pour le matériel :

- L'ensemble des équipements est conformes aux normes européennes, y compris le matériel électrique. (préciser le marquage CE)

- L'ensemble des équipements du système photovoltaïque disposent d'une garantie d'au moins 10 ans.
- Les matériaux utilisés sont résistants aux conditions climatiques auxquelles ils sont exposés, y compris les fortes pluies, les vents forts (selon les normes en vigueur), les tempêtes de poussière, les températures élevées.
- Les matériaux utilisés sont résistants à la corrosion et aux rayons UV et seules des attaches de haute qualité sont utilisées. Ainsi, les éléments structuraux sont soit :
  - En aluminium résistant à la corrosion, acier galvanisé à chaud
  - En acier inoxydable, inox
- Tous les câbles ou conduits exposés sont résistants à la lumière du soleil.
- Idéalement, les panneaux photovoltaïques utilisent des cellules monocristallines, efficaces à haute température et à faible irradiance.
- Les modules photovoltaïques doivent être homologués norme NF C 15-100 et garantis pendant au moins 10 ans.
- L'onduleur à chaîne est conforme à la prénorme DIN VDE 0126-1-1 VFR2019 et
- Optionnel, un système de refroidissement est mis en place pour maintenir les panneaux solaires à des températures optimales et améliorer leur rendement.

#### **D. Résultats attendus**

A L'issue de la prestation de service, les résultats suivants seront atteints :

Un système photovoltaïque performant et respectant les normes de sécurité en vigueur est fourni et installé sur le bâtiment STE, SAMPPB et Douanes de Futuna tel que :

Le système soit conforme aux recommandations listées en section C. Spécifications techniques.

La puissance photovoltaïque soit adaptée par rapport à la consommation du bâtiment et couvre entièrement ses consommations.

La prise en compte des potentielles évolutions futures de la consommation énergétique pour anticiper la production photovoltaïque.

Une documentation complète concernant l'installation sera fournie au Service Territorial de l'environnement de Wallis et Futuna (garanties, certificats de conformité, manuels de fonctionnement si applicable etc.) pour archivage.

Une séance de formation lors du lancement expliquant le système et les rôles attendus sera organisée avec les différentes parties prenantes.

L'installation photovoltaïque complète bénéficiera d'une garantie de 10 ans minimum pour le système et les composants.

OPTIONNEL : Une prestation de maintenance du système photovoltaïque sera opérée pour une durée de 6 mois à partir de la mise en service.

#### **E. Arrangements contractuels**

Le prestataire travaille en étroite consultation avec le Chef d'antenne à Futuna du Service Territorial de l'Environnement (et tout autre partie prenante impliquée dans le projet) pour les questions de logistique, de suivi des travaux et approbations nécessaires à la mise en œuvre.

La CPS est en charge de la coordination générale du projet et du suivi administratif et financier, en lien étroit avec le prestataire. Les questions administratives et financières sont par conséquent adressées au responsable de Projets du Programme changement climatique et durabilité environnementale de la CPS. Des réunions de suivis régulières sont organisées avec les référents mentionnés ci-dessus en ligne et sur site si nécessaire, durant la phase préliminaire de l'installation et pendant la mise en œuvre. Le prestataire remet les livrables au responsable de Projets du Programme changement climatique et durabilité environnementale de la CPS ainsi qu'au Chef d'antenne à Futuna du Service Territorial de l'Environnement.

## **F. Durée des travaux**

Le service est effectué dans un délai de 3 semaines suivant la réception du matériel au Quai de LEAVA, route territoriale n°1, à Futuna et ne doit en aucun cas dépasser l'échéance suivante : 31/12/2023  
La livraison des équipements à Futuna ne devra pas excéder 3 à 4 mois à partir de la date de signature du contrat.  
Le prestataire s'engage à respecter le calendrier des activités et paiements mentionné ci-après, section « *I. Montant de l'offre et échéancier des paiements* ».

## **G. Exigences en matière de livraison**

La livraison de l'ensemble des matériaux et équipements nécessaires à l'installation du système photovoltaïque sur le site de mise en œuvre sera entièrement à la charge du prestataire et les frais inhérents au transport et à la livraison devront être inclus dans la proposition financière.

Le délai de livraison sera clairement indiqué dans l'offre, et il appartient au prestataire de décider du mode optimal de livraison des fournitures.

Le prestataire fournit les documents d'expédition (notamment les connaissements, les lettres de transport aérien et les factures commerciales) ou utilisés habituellement dans le commerce à son point de contact au sein de la CPS.

Les formalités douanières, le cas échéant, sont à la charge du prestataire et doivent être incluses dans la proposition financière.

Le prestataire assumera en totalité le risque de perte, de destruction ou de dégradation des biens jusqu'à leur livraison physique sur le site, et ce jusqu'à la phase de réception finale des équipements, à l'issue de l'installation du système photovoltaïque.

Le prestataire assurera le contrôle de la marchandise à réception, en étroite collaboration avec le Chef d'antenne à Futuna du Service Territorial de l'Environnement (et tout autre partie prenante impliquée dans le projet) et prendra à sa charge tous les frais liés à la réparation ou au retour des équipements défectueux lors de la livraison ainsi que ceux liés au stockage desdits équipements et à la livraison des équipements de substitution.

## H. Exigences en matière de garantie (le cas échéant)

- L'ensemble des équipements du système photovoltaïque disposent d'une garantie d'au moins 10 ans.
- Les équipements, y compris leur emballage et leur conditionnement, seront conformes aux spécifications mentionnées en section D et conviendront aux usages auxquels ils sont normalement destinés ainsi qu'aux usages expressément indiqués dans les spécifications techniques
- Le prestataire fournira à la CPS toutes les garanties du fabricant.

## I. Montant de l'offre et échéancier des paiements

Tous les prix doivent être indiqués en Euro et inclure toutes les taxes.

**NOTER** que les propositions financières doivent également inclure tous les frais tels que :

- La fourniture de tous les éléments auxiliaires liés à l'installation tels que les supports, les câblages et autres matériaux de raccord, mais les frais potentiels ne seront pas limités à ceux-ci et peuvent inclure tous les éléments supplémentaires nécessaires à une telle installation.
- Le dédouanement des marchandises provenance d'autres pays (si applicable), le transport vers le site du projet à Futuna, les frais de déplacement des équipes de mise en œuvre.
- Toute évaluation du site sera également aux frais du soumissionnaire.

Activités et calendrier de paiement :

Jalon/résultat	Date limite	% de paiement
Fourniture d'un plan de travail et d'un plan de conception détaillé du système photovoltaïque ainsi que d'une liste d'équipements et de matériaux nécessaires pour l'installation du système photovoltaïque (incluant notamment le pourcentage d'inclinaison des panneaux et l'orientation choisie, etc).	2 semaines à partir de la signature du contrat	20 %
Fourniture et vérification de tous les équipements nécessaires à l'installation.	3 à 4 mois à partir de la signature du contrat	20%
Installation du système photovoltaïque	3 semaines à partir de la réception des équipements	30%
Mise en service du système photovoltaïque et fourniture d'un rapport de mise en service incluant la documentation technique, garantie, certificats.	1 semaine à partir de la fin de l'installation	30%
<b>TOTAL</b>	<b>4 à 5 mois</b>	<b>100%</b>

## J. Annexes à la description des biens

Annexe I :

- Audit énergétique du Service Territorial de l'environnement (STE)
- Plan de la capitainerie
- Photos de la charpente, vue intérieure

## Partie 4 : GRILLE D'ÉVALUATION DES OFFRES

### 4.1 Compétences requises et pondération

La grille d'évaluation ci-dessous indique le nombre maximum de points correspondant à chaque critère d'évaluation (exigence technique), ainsi que le coefficient ou la pondération attribué(e) à chaque critère dans le cadre de l'évaluation globale.

La prestation sera attribuée au candidat le mieux disant selon deux critères pondérés de la manière suivante :

<b>Technique</b>	70 %
<b>Prix</b>	30 %

La note attribuée au critère technique sera établie selon la pondération affectée aux sous-critères suivants :

Critères d'évaluation	Pondération (%)	Nombre maximal de points
<b>Critères obligatoires</b>		
Licences/Autorisations/Certification : le soumissionnaire doit être enregistré en tant qu'entité juridique autorisée à conclure des contrats pour la fourniture de services et de biens. À titre de preuve, le soumissionnaire doit fournir son certificat d'immatriculation ou autres documents établissant la base juridique de la société ainsi qu'une copie des licences et/ou autorisations pertinentes, permettant à l'entreprise d'exécuter les services requis (ex ISO 9001 et ISO 14 001 ou équivalents).	Les soumissionnaires seront disqualifiés en cas de non-respect de l'un des critères.	
<b>Exigence technique</b> : Méthodologie proposée au regard de la demande exprimée dans la Partie 3 « description des biens » (travaux, garanties, maintenance ...) et des propositions complémentaires et pertinentes	30 %	210
<b>Expérience professionnelle</b> : Le soumissionnaire doit justifier d'au moins cinq (5) années d'expérience démontrée dans l'installation et la maintenance de panneaux photovoltaïques.	20 %	140
<b>Expérience professionnelle dans la région Pacifique</b> : Le soumissionnaire doit énumérer ces expériences antérieures dans l'exécution de contrats similaires pour le secteur public (ou privé) et plus particulièrement dans la région du Pacifique, étayée par une documentation justificative (photos...).	15 %	105
<b>Equipement, transport</b> : le soumissionnaire doit être en mesure de fournir et livrer l'ensemble du matériel à Futuna dans un délai approprié.	30 %	210
<b>Planning d'exécution</b> : Disponibilité du soumissionnaire et cohérence du planning d'exécution.	5 %	35
<b>Nombre total de points</b>	<b>100 %</b>	<b>700</b>

La note attribuée au **critère prix** sera calculée en utilisant la formule suivante :

**Calcul volet financier = (Prix le plus bas / prix évalué) x 300**

## FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE TECHNIQUE – BIENS

Exigences techniques	
Critères d'évaluation	Réponse du soumissionnaire
<b>Exigence technique</b>	<p>Cf note technique du soumissionnaire incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un descriptif des phases d'études et travaux menées intégrant les moyens humains et techniques (CV et moyens en matériels y compris les équipements de protection collective et individuelle).</li> <li>• Exemples de réalisation de chantiers similaires (lieu, date, nature et importance)</li> <li>• Descriptif des fournitures principales (marque, modèle, caractéristiques techniques, Performances ...).</li> <li>• Planning tentatif de la prestation précisant les étapes critiques de validation de la part de la CPS</li> </ul>
Méthodologie proposée au regard de la demande exprimée dans la Partie 3 « description des biens » (travaux, garanties, maintenance ...) et des propositions complémentaires et pertinentes	
<b>Expérience professionnelle</b>	
Le soumissionnaire doit justifier d'au moins cinq (5) années d'expérience démontrée dans l'installation et la maintenance de panneaux photovoltaïques.	
<b>Expérience professionnelle dans la région Pacifique</b>	
Le soumissionnaire doit énumérer ces expériences antérieures dans l'exécution de contrats similaires pour le secteur public (ou privé) et plus particulièrement dans la région du Pacifique, étayée par une documentation justificative (photos...).	
<b>Equipement, transport :</b>	
Le soumissionnaire doit être en mesure de fournir et livrer l'ensemble du matériel à Futuna dans un délai approprié.	
<b>Planning d'exécution :</b>	
Disponibilité du soumissionnaire et cohérence du planning d'exécution.	

**Pour le soumissionnaire :** *[Insérez ici le nom de l'entreprise]*

Signature :

Nom du-de la représentant-e : *[Insérez ici le nom du-de la représentant-e]*

Fonction : *[Insérez ici la fonction du-de la représentant-e]*

Date : *[Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date]*

## FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE FINANCIÈRE – BIENS

### INSTRUCTIONS À L'ATTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

Dans son offre financière, le soumissionnaire doit détailler autant que possible le prix demandé en réponse aux spécifications techniques.

Si possible, il convient d'indiquer les prix unitaires des différents biens, suivis du montant total (y compris les services additionnels et tout autre coût lié à la livraison des biens).

Plus les informations financières sont détaillées, plus les offres gagnent en clarté et en transparence, ce qui facilite l'évaluation par la CPS des offres reçues.

Le contrat établi avec le soumissionnaire sélectionné doit indiquer l'ensemble des frais liés à l'exécution de la mission confiée à ce dernier (y compris, le cas échéant, l'assurance, l'emballage, les frais de livraison, le déchargement, etc.). Une fois le contrat signé, aucuns frais supplémentaires ne peuvent être réclamés à la CPS.

Le soumissionnaire doit également indiquer toute condition particulière se rapportant au montant indiqué dans l'offre ou aux modalités de paiement.

La proposition financière doit être soumise en HT conformément à la législation applicable. Toutefois, le montant final du marché attribué peut-être versé au soumissionnaire retenu en TTC ou HT, en fonction des exonérations fiscales dont bénéficie la CPS dans les États et Territoires membres en sa qualité d'organisation intergouvernementale.

Le formulaire ci-après est fourni à titre indicatif. Le soumissionnaire est libre de soumettre son offre financière à la CPS sous une autre forme, dès lors qu'elle est conforme aux instructions données dans la présente demande de devis.



## OFFRE FINANCIÈRE DU SOUMISSIONNAIRE – BIENS

Prix de l'offre (en chiffres et en lettres, en Euros et hors taxe) :

Description	PU HT EUR	Quantité totale	Unité	Montant HT global EUR
Etude de conception (incluant l'étude de structure du toit validant la capacité à supporter l'installation)	[Prix unitaire]	1	Forfait	[Montant global]
Approvisionnement de panneaux photovoltaïques selon les spécifications fonctionnelle décrites au présent cahier des charges (incluant la fourniture de tous les éléments auxiliaires tels que supports, câblage, matériaux de raccord.....)	[Prix unitaire]	1	Forfait	[Montant global]
Installation selon les recommandations techniques du présent cahier des charges (Incluant la fourniture des outils et engins de manutention requis)	[Prix unitaire]	1	Forfait	[Montant global]
Mise en service sur le site identifié selon les recommandations techniques du présent cahier des charges – La mise en service inclue les essais et la fourniture de la documentation technique associée.	[Prix unitaire]	1	Forfait	[Montant global]
<b>Option 1 : Système de refroidissement et mise en place</b>	[Prix unitaire]	1	Forfait	[Montant global]
<b>Option 2 : Service de maintenance du système pendant 6 mois à compter de la mise en service</b>	[Prix unitaire]	1	Forfait	[Montant global]
<b>Total</b>				[Total]

Autres coûts				
Description de l'élément	Prix unitaire HT EUR	Unité	Quantité totale	Montant global [Devise]
Garantie 10 ans	[Prix unitaire]	Forfait	1	[Montant global]
Frais de transport et de livraison	[Prix unitaire]	Forfait	1	[Montant global]

Formalités douanières	<i>[Prix unitaire]</i>	Forfait	1	<i>[Montant global]</i>
Frais de déplacement	<i>[Prix unitaire]</i>	Forfait	1	<i>[Montant global]</i>
<b>Total autres coûts</b>				<i>[Total]</i>

MONTANT GLOBAL	<i>[Montant global]</i>
Total autres coûts	<i>[Total autres coûts]</i>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	

Aucun paiement ne sera effectué pour des éléments de l'offre dont le prix n'est pas mentionné explicitement dans l'offre financière. Ces éléments sont considérés comme couverts dans l'offre financière globale du soumissionnaire.

Avant toute présentation d'une offre, les soumissionnaires sont réputés s'être assurés du bien-fondé et de l'exhaustivité de celle-ci, compte dûment tenu de toutes les exigences requises aux fins de la bonne exécution du contrat, et en avoir indiqué tous les coûts dans la partie consacrée aux honoraires et au prix.

**Pour le soumissionnaire :** *[Insérez ici le nom de l'entreprise]*

Signature :

Nom du/de la représentant·e : *[Insérez ici le nom du/de la représentant·e]*

Fonction : *[Insérez ici la fonction du/de la représentant·e]*

Date : *[Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date]*